



## Enquête publique « Charte Parc Naturel Régional du Morvan » (2020-2035)

**Contribution Capen 71**  
**contact@capen71.fr**

Nous avons suivi par l'intermédiaire de nos associations adhérentes à la CAPEN, (notamment Autun Morvan Écologie et Sauvegarde du Massif d'Uchon toutes deux représentées au Cac du PNRM), l'élaboration de la nouvelle Charte qui devra être appliquée ces quinze prochaines années.

**Nous sommes convaincus de l'importance de l'existence du Parc et de l'influence qu'il a déjà eue et qu'il devrait avoir à l'avenir sur l'évolution de certaines pratiques.**

Nous sommes particulièrement préoccupés par l'évolution des pratiques forestières désastreuses qui mettent en danger un patrimoine environnemental. La demande faite au Préfet par le Président du Parc de faire de ce territoire un « territoire expérimental » n'a pas été retenue dans le PRFB et ce en dépit de l'avis de la Haute Autorité Environnementale. Nous le regrettons.

**Forêt** : nous soutenons la contribution de AME (membre de la Capen 71) faite à cette enquête publique.

**Aussi, nous appuyons la demande faite par AME (voir sa contribution) , qu'il y ait un réexamen de cette demande de classement du Territoire du Parc pour application de la mesure 26 axe 4 qui a été votée pour le renouvellement de la Charte.**

Nous appuyons également la demande faite par les participants aux ateliers pour l'élaboration de la Charte, que le Parc ait plus de moyens réglementaires pour agir contre l'exploitation intensive et destructrice des plantations industrielles de résineux et pour lui permettre de veiller à l'équilibre des enjeux environnementaux avec d'autres enjeux, notamment touristiques.

**Tourisme** : Faire adhérer les visiteurs à une qualité environnementale « PNRM » et faire valoir leur participation à un développement durable et compatible avec la préservation de la qualité de vie, des paysages, de la biodiversité... Ce qui pour nous exclut les loisirs motorisés (gaspillage d'énergie en particulier de pétrole, CO2, atteintes à la biodiversité et à la qualité de vie). Ces loisirs entrent en contradiction avec un développement respectueux de l'environnement et d'une économie touristique durable. Une réflexion devra s'approfondir avec les habitants et acteurs économiques sur ce que pourrait être un développement touristique de qualité et d'avenir, intégrant les atouts patrimoniaux (historiques et naturels) ... en préservant la qualité des paysages, de l'environnement, de la biodiversité... pour les générations que nous voulons voir revenir sur ce territoire et y vivre. Il faut penser et mettre en œuvre la « transition écologique » en cours et demandée en particulier par les plus jeunes.

La forêt est là un atout majeur pour les touristes et randonneurs qui tous déplorent les coupes à blanc et les champs de résineux

**Agriculture** : Nous demandons que soient encouragées dans l'action du PNRM des incitations à une agriculture de qualité privilégiant le bio, les circuits courts, l'élevage en plein air (porcs, ovins, volaille...). Nous soutenons les démarches déjà existantes dans le Parc. Nous souhaitons que tout soit mis en œuvre pour qu'un état d'esprit et des pratiques proches de l'environnement, condition d'une agriculture de qualité et durable se développe sur le territoire du PNRM.

**Biodiversité** : Le maintien de la biodiversité engage fondamentalement la sylviculture sur le territoire du PNRM. Veiller à la préservation des haies. Veiller aussi à la qualité de l'eau victime des coupes à blancs, engins et champs de résineux.  
L'actualité porte à initier une réflexion sur le retour du Loup en Morvan.

**Transition énergétique** : Afin de sortir des énergies fossiles et du nucléaire nous soutenons toutes formes de productions alternatives comme l'éolien, le photovoltaïque et toute ressource à valoriser (diversification) selon les conditions locales. Nous sommes favorables aux initiatives citoyennes et liées à l'économie solidaire (comme il en existe déjà pour l'éolien et le photovoltaïque pas exemple).

**Gouvernance** : Le PNRM se dote d'un Conseil associatif et citoyen (Cac), ce que la Capen71 soutient. Cependant nous insistons sur l'importance que le Conseil associatif et citoyen mis en place, le soit dans le respect des fiches actions de la nouvelle Charte et que le rôle qu'il doit avoir de dialogue et d'évaluation soit respecté,  
Il faudra veiller à ce que ce Cac soit composé d'acteurs associatifs et citoyens au plus près du territoire du Parc... Proximité réelle par leur activités (économiques, associatives, quotidiennes...) et implantation sur ce territoire.  
Le PNRM n'ayant pas de pouvoir réglementaire c'est sur un travail d'adhésion des habitants et des acteurs économiques qu'il faudra compter

**La CAPEN soutient le renouvellement de la Charte, à condition qu'il permette et amplifie toute réflexion sur les différents aspects de la Transition écologique et que les fiches actions élaborées soient respectées et suivies de mesures concrètes.**

**Le 8 juin 2019**

**Pour la Capen 71 , Marie Bixel, administratrice :**